



1. Ne sont admis que les chiens **identifiés, vaccinés : C.H.L.P. et toux du chenil (Bb, Pi) et traités avec un antiparasitaire.**
2. Le propriétaire doit nous avertir des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal.
3. **SANTE :** La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.
Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire.
En cas de décès du chien, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire.
4. **JURIDIQUE :** Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.
5. **ALIMENTATION :** Le coût de la pension s'entend nourriture comprise. Aucun rabais ou remise ne seront exceptionnellement accordés lorsque le propriétaire tient à fournir la nourriture de son animal.
6. **ABANDON :** Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.
7. **RESERVATION :** Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après réception **d'arrhes d'un montant de 80 €** (Ordre : **M. FERETTI**). Cette somme nous restera acquise en cas de non respect de la réservation.
8. **TARIFICATION :** Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés **quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise des animaux**. Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues, celles en sus également.
9. **HORAIRES :** Les entrées et sorties ainsi que les visites ne se font que sur rendez-vous **LE MATIN, de 9h30 à 12h30**. Nous sommes ouverts tous les jours sauf les dimanche et jours fériés.

Propriétaire :

Adresse :



Mail :

Personne à contacter en cas d'absence :

Mme, Mlle, M.,



VOTRE CHIEN

Nom du chien :

Sexe : M F Stérilisé/ Castré :

Race :

Dernières chaleurs le :

Né(e) le :

Poids :

Tatouage / Puce électronique n° :

Vaccins : C (Carré) H (Hépatite) L (Leptospirose) P (Parvovirose)

R (Rage) Pi (Para Influenza) Bb (Bordetella / toux du chenil)

Le :

Caractère du chien (cochez les cases qui décrivent bien votre chien)

- Gai Sociable Peureux Réservé Affectueux
 Sédentaire Actif Très actif Sauteur (au delà de 2 m.)
 Ecoute au rappel Fugueur Mordeur (humain) Bagarreur
 Aboyeur modéré Aboyeur bavard Avec ses congénères :

Nourriture habituelle : Croquettes (Marque :) Pâtées en boîte

Appétit : Mauvais Bon Très bon

Problème de santé particulier : Oui Non

Si oui, quel traitement ? :

RESERVATION

Du : au

Soit : jours à / j. = €*

Prise en charge Aller Retour domicile = €

Remise applicable sur le séjour* :

- 5 % (entre 16 et 30 j.) = - €
 - 10 % (au delà de 30 jours de garde ou si garde multiple)

Frais supplémentaires : Chauffage = €

Traitement vétérinaire = €

Autres frais vétérinaires = €

Frais supplémentaires divers = €

TOTAL = €

Arrhes de 80 € (à l'ordre de M. FERETTI) OUI NON

Le Chèque Espèces Chèque n°

Solde à régler = €

Réglé le : par : Chèque Espèces

Pension canine :

Signature du propriétaire :

Tarifs de pension à la journée

- Pour un chien 20,00 €
- Chiens délicats, molosses : 25,00 €
- Chalet individuel 25,00 €

Contrat établi en double exemplaire
« Lu et approuvé pour accord »

Signature :